

DEUXIEME CONSULTATION SUR LES DISPOSITIONS POUR UNE GESTION DES PECHERIES DU GERMON DU PACIFIQUE SUD

HONIARA, ILES SALOMON, 2-7 MARS 1990

RAPPORT DE MISSION DE R. PLANET ¹

1- RAPPEL DES ANTECEDENTS.

Cette réunion faisait suite à la Conférence sur la Pêche au Filet Maillant Dérivant dans le Pacifique Sud (South Pacific Driftnet Fishing Conference, Wellington, Nouvelle-Zélande, 21-29 novembre 1989), au cours de laquelle trois réunions s'étaient déroulées:

- la première avait abouti à l'adoption d'une "Convention pour l'Interdiction de la Pêche au Filet Maillant Dérivant dans le Pacifique Sud", dite "Convention de Wellington";
- les deux autres avaient permis de passer en revue les développements des pêcheries et d'exprimer les points de vue des principaux protagonistes quant aux mesures de gestion nécessaires. Bien que ces positions soient restées assez divergentes sur certains points, il fut admis que les Déclarations du Japon, des PIC et des USA (Cf Annexe I, 15.1) serviraient de base aux discussions ultérieures.

Deux faits notables sont intervenus depuis la Réunion de Wellington:

- la décision de réduire fortement leur effort de pêche au filet maillant dérivant prise par le Japon (de 67 unités à 20) puis Taïwan (de 60 unités à 24), gage de leur préoccupation concernant la gestion du stock, même s'ils refusent la décision unilatérale et -à leur avis scientifiquement non fondée- d'interdiction de la pêche au filet maillant dérivant (Annexe I, 9 et 15.1);
- l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies d'une Résolution sur "la Pêche des Grands Filets Maillants Dérivants et leur Impact sur les Ressources Vivantes des Mers et Océans Mondiaux" recommandant (Annexe I, 16; CAM/2/1):
 - la mise en oeuvre d'un moratoire à compter de la mi-91 dans le Pacifique sud et de la mi-92 dans toutes les eaux du large, en attendant que des mesures conservatoires scientifiquement établies n'aient été définies entre temps;
 - un gel immédiat de l'effectif de la flottille de filet maillant dérivant dans le Pacifique nord;
 - la poursuite de la collecte d'information sur cette méthode de pêche afin d'en évaluer les conséquences.

On trouvera en Annexe I le compte rendu de la Réunion d'Honiara ainsi qu'une chronologie détaillée des diverses réunions (16 en tout!) l'ayant précédée.

2- DEROULEMENT.

Cette mission, effectuée à la demande du Ministère des Affaires Etrangères qui désirait adjoindre un expert pêche à la Délégation française, a été financée par celui-ci.

A la demande expresse du Second Délégué français auprès de la CPS, j'ai tenté d'arriver pour la réunion interne. Malheureusement, en raison des dates tardives de décision, je n'ai pu avoir de correspondance (de même que le Chef de la Délégation: Mr J. IEKAWE, Secrétaire du Territoire de Nouvelle-Calédonie) et n'ai donc pu arriver à Honiara que le 1^{er} mars pour la réunion plénière.

Patronnée par l'Australian International Development Assistance Bureau, la Réunion s'est déroulée au siège de la FFA et a rassemblé 79 participants de 23 pays et territoires et 4 organisations régionales (Annexe II); forte de 10 représentants (5 au titre de la Métropole, 3 de la Nouvelle-Calédonie et 2 de la Polynésie Française), la Délégation française était la plus nombreuse, suivie par le Japon (8), les USA (7), la Nouvelle-Zélande (6) et l'Australie (5).

ORSTOM Fonds Documentaire

N° : 30115, ex 2

Cote : B

1: Chercheur Océanographe Biologiste, Centre ORSTOM de Nouméa, BP A5, Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

11.06.90

P185

Outre l'Ordre du jour provisoire (Annexe III), cinq documents (CAM/2/1 et CAM/2/Info 2 à 5) avaient été distribués -dans le cadre de la Réunion Interne- quelques jours auparavant; s'y sont ajoutés deux documents scientifiques supplémentaires (CAM/2/Info 7 et 8) diffusés pendant la réunion plénière (Annexe IV). Pendant que se déroulait la séance plénière, un groupe de scientifiques des pays et organisations présents s'est réuni à plusieurs reprises; c'est essentiellement aux travaux de ce sous-groupe que j'ai participé. Le compte rendu détaillé de ces trois réunions se trouve en Annexe I (17).

3- LA REUNION INTERNE (28 février - 7 mars 1990).

Il s'agissait d'une concertation entre les PIC et les organisations régionales (CPS, FFA, FAO/PNUD/RFSP) selon une procédure identique à celle des réunions précédentes. De manière curieuse, le Canada et les USA (ainsi que la France, sous couvert des TOM) assistaient également à cette réunion. Elle s'est réunie avant (28 février au 1^{er} mars) puis à plusieurs reprises pendant la réunion plénière.

Afin de faciliter l'éventuelle adhésion à la Convention de Wellington des pays pêcheurs (Corée, Japon, USA, Taïwan sous une forme à définir), une procédure *ad hoc* a été mise en place. Un petit groupe comprenant le Président de la Réunion (Mr C. BEEBY, Nouvelle-Zélande), accompagné de représentants des Etats Fédérés de Micronésie, de Fiji et de Polynésie Française ainsi que du Directeur de la FFA comme suppléant, se rendra dans ces pays, afin de rendre compte aux pays signataires de leur avis sur la finalisation et l'adoption du texte et des avant-projets de protocoles.

4- LA REUNION PLENIERE (2-7 mars 1990).

Elle s'est déroulée au siège de la FFA sous la Présidence de Mr C. BEEBY (Nouvelle-Zélande) et a été inaugurée par le Ministre des Ressources Naturelles des Iles Salomon.

Dans un premier temps, des Déclarations nationales ont été faites par Fiji (au nom des PIC), le Japon, les USA et la Corée (Appendices E, F, G et H du P.-V de Réunion), assez semblables à celles faites lors de la Première Consultation (Annexe I, 15.3), mais précisant plusieurs points dont on trouvera le détail en Annexe I (17.2).

Au nom du Groupe de scientifiques, T. MURRAY (Nouvelle-Zélande) a présenté un rapport passant en revue les évolutions récentes de la pêche de germon du Pacifique sud, (Appendice J du P.-V. de Réunion). Un résumé de ces informations se trouve en Annexe I, 17.3).

Après lecture et diffusion des Déclarations nationales, des précisions ont été demandées respectivement au Japon et aux PIC; leurs réponses ont été annexées au P.-V. de Réunion (Appendices K, L et M, résumé Annexe I, 17.2).

De son côté, le Groupe de scientifiques s'est réuni pour examiner la structure, les fonctions et les procédures de fonctionnement de l'Organe Scientifique (provisoirement baptisé SAGA: Scientific Advisory Group on Albacore) chargé de conseiller l'Organe de Gestion du Régime, ainsi que les mesures transitoires nécessaires; après révision, il a été annexé au P.-V. de Réunion (Appendice N).

A partir des propositions formulées au cours de la Première Réunion (Wellington), des précisions apportées au cours de la Réunion présente et du rapport des scientifiques sur le SAGA, il est apparu qu'il existait des éléments communs dans les propositions pour un Régime de Gestion du germon du Pacifique sud. Cette base commune -"laquelle ne préjuge pas des opinions exprimées par les différentes délégations"- a été considérée comme une bonne base pour la poursuite ultérieure des négociations. On trouvera un résumé des discussions en Annexe I, 17.2).

4.1- La Base commune sur le Régime de Gestion:

- Etendue: le stock de germon (*Thunnus alalunga*) du Pacifique sud dans toute son étendue géographique;
- Structure: il se composera d'un Organe Scientifique et d'un Organe de Gestion distincts, ainsi que des services d'un Secrétariat;

- **Organe de Gestion:** il sera constitué de toutes les Parties au Régime et aura pour fonctions:
 - d'étudier les avis de l'Organe Scientifique (SAGA);
 - d'adopter toute mesure de gestion nécessaire à partir des avis formulés par le SAGA;
 - d'établir les moyens permettant cette gestion, incluant les conditions relatives à la fourniture d'informations et de statistiques, et pouvant inclure des mesures de surveillance et d'application;
 - d'adopter le budget;
- **Organe scientifique (SAGA):** il sera ouvert aux représentants désignés par les Parties au Régime ainsi -sur invitation- qu'à tous autres participants ayant des intérêts dans la pêche du germon du Pacifique sud et aura pour fonctions:
 - de fournir à l'Organe de Gestion le meilleur avis scientifique devant permettre la gestion du stock de germon;
 - de planifier, coordonner et encourager les recherches;
 - de collecter, analyser et évaluer toute l'information disponible;
 - de rendre compte à l'Organe de Gestion des résultats de ses recherches et de l'état du stock et, à sa demande, de lui fournir des avis;
 - de définir les données de pêche et de biologie nécessaires à ses travaux;
 - ses modalités de fonctionnement ont aussi été précisées: réunions régulières, documents disponibles à l'avance, Président élu pour deux ans au sein du groupe;
- **Secrétariat:** ses services devront être impartiaux et auront pour mandat de tenir compte des intérêts de toutes les Parties; les moyens de faire pleinement participer les organismes régionaux existant dans le Pacifique sud seront étudiés ultérieurement; ses services inclueront:
 - la collecte et la dissémination des données pertinentes;
 - l'organisation des réunions de l'Organe de gestion et du SAGA;
 - l'exécution, à la demande de l'Organe de gestion, de toute autre fonction administrative;
- **Budget:** des mesures appropriées devront être définies pour couvrir les frais de gestion du Régime;
- **Coopération avec d'autres Organismes:** des mesures adéquates devront être trouvées;
- **Arbitrage des conflits:** un mécanisme *ad-hoc* devra être défini;
- **Mesures intérimaires:** en attendant la mise en place du Régime, des mesures intérimaires indispensables ont été prévues pour l'Organe Scientifique:
 - le SPAR assumera les fonctions du SAGA;
 - la CPS assumera la fonction de Secrétariat du SPAR
 - une réunion (SPAR3) aura lieu juste avant la réunion de la Troisième Consultation;
 - les données telles que définies plus haut seront centralisées et compilées par la CPS, qui les mettra -sur demande- à la disposition des membres du groupe scientifique du SPAR.

4.2- Les divergences qui demeurent:

Un certain nombre de divergences subsistent toujours sur les points suivants:

- **Membres:** les PIC tiennent à ce que toutes les Parties acceptent préalablement les termes de la Convention de Wellington, ce que refuse -pour des questions de principe- le Japon; de son côté, le Japon considère que seuls les Etats riverains de la ressource sont concernés (ce qui éliminerait donc certains PIC), alors que les PIC jugent que tout Etat membre de la FFA doit en faire partie;
- **Secrétariat:** les PIC estiment (notamment pour faire des économies et éviter les risques de duplication des travaux) que la CPS et la FFA pourraient, sous réserve de quelques modifications dans leurs statuts (dont ils ne voulaient pas entendre parler il y a quelques années), assumer le secrétariat des Organes Scientifiques et de Gestion; le Japon de son côté estime nécessaire que le secrétariat soit indépendant, et que les organismes régionaux ne soient qu'associés aux travaux du Régime; les USA sembleraient aussi plutôt pencher pour un secrétariat indépendant;
- **Application des décisions:** le Japon pense que les décisions de l'Organe de Gestion doivent s'appliquer à toutes les Parties (avec d'éventuelles mesures d'aménagement), les PIC considérant qu'elles ne sont pas automatiquement applicables dans leurs ZEE, "*les droits souverains des Etats côtiers devant être pris en compte, car il est clair qu'un processus de décisions reposant sur une base consensuelle entre des intérêts aussi disparates ne peuvent servir ces droits*";

- **Etendue:** les japonais voudraient garder la possibilité d'une extension ultérieure du mandat aux autres thonidés et espèces voisines; les PIC d'abord *a priori* favorables, sont devenus ensuite plus réservés; les USA par contre insistent pour que le mandat reste limité au germon du Pacifique sud.

5- LA REUNION SCIENTIFIQUE (2-7 mars 1990).

Pendant que se déroulait la séance plénière, un groupe de scientifiques des pays et organisations présents s'est réuni à plusieurs reprises pour analyser les dernières informations disponibles (CAM/2/Info 5, 7 et 8), définir les bases et fonctions de l'Organe Scientifique du Régime (SAGA: Scientific Advisory Group on Albacore) et rapporter devant la Réunion plénière. C'est essentiellement aux travaux de ce sous-groupe que j'ai participé.

L'essentiel des dernières informations proviennent des campagnes effectuées récemment par le Japon (R.V. *SHIN HOYO MARU*) et la Nouvelle-Zélande (F.R.V. *KAHAROA*) en mer de Tasman. Les résultats (CAM/2/Info.5, 7 et 8) sont synthétisés dans l'Appendice J du P.-V. de la Réunion (Cf Annexe I, 17.3 pour plus de détails). On retiendra:

En ce qui concerne la campagne japonaise au filet maillant dérivant:

- la variété de la prise moyenne par opération (c.à.d. 10 filets de 3.600 m de long): germons, mais aussi bonites et brèmes de mer (*Brama brama*), environ 1/3 en nombre pour chaque espèce;
- le taux de perte à la remontée du filet, estimé à 7-9% (sans que l'on puisse en conclure qu'ils soient forcément morts comme l'affirme abusivement l'Appendice J);
- les prises accessoires relativement faibles: moins de 3 dauphins par opération, 3 baleines, 3 tortues et 4 oiseaux pour 22 poses (tous morts sauf les tortues relâchées vivantes);
- le relatif succès des essais d'un filet expérimental suspendu à 2 mètres sous la surface: rendements en germon identiques, prises accessoires très diminuées (bonites) à nulles (mammifères marins, tortues et oiseaux).

Pour les campagnes néo-zélandaises (*Kaharoa* et observateurs sur les ligneurs):

- environ 27% des germons pris dans la zone de pêche des filets maillants dérivants avaient des traces récentes de filet, tandis qu'aucun germon récemment endommagé n'a été observé à l'est de la Nouvelle-Zélande;
- le taux de germons abîmés au cours des saisons de pêche précédentes est de 0,5% (est de la mer de Tasman, côte est de Nouvelle-Zélande) et atteint 9% dans la zone de la SCTZ;

Dans les deux cas, les distributions de fréquence montrent une diminution des petites tailles et une augmentation des grandes tailles par rapport à l'année dernière. De manière générale, on a estimé que la nature préliminaire de ces résultats rendait difficile leur interprétation, et qu'ils avaient besoin d'être confirmés par la pêche commerciale.

Les scientifiques se sont également réunis à plusieurs reprises pour définir la structure et les fonctions de l'Organe Scientifique, ainsi que les mesures transitoires nécessaires (Appendice N du P.-V. de Réunion), dont les conclusions sont reprises ci-dessus (point 4). Le préambule souligne "*qu'en raison des interactions complexes et des éventuels impacts sur des espèces non-cibles fréquents dans les pêcheries thonières, le SAGA pourra être amené à donner des avis sur d'autres espèces que le germon et pour des zones dépassant celle définie dans le Régime*"; en premier lieu, il se limitera néanmoins au stock du germon du Pacifique sud.

6- CONCLUSIONS

La représentation des TOM:

Le début de la réunion a été marqué par un incident "franco-français", la Polynésie Française ayant demandé au Secrétariat de la FFA -et obtenu- de siéger en tant que telle aux réunions, ce qui ne fut pas accepté par la Délégation française. Outre la mise dans l'embarras du Secrétariat de la FFA, cet incident semble avoir été assez mal perçu par les participants qui ne comprennent pas pourquoi les TOM peuvent siéger en tant que tels dans certaines réunions (CPS ou PROE par exemple) et pas dans d'autres.

Plusieurs arguments militent à mon avis pour une représentation autonome des TOM:

- leur donner un statut et un poids équivalents à celui de leurs partenaires du Pacifique, certains étant d'ailleurs dans une situation administrative comparable (par exemple, Samoa Américaines et USA, siégeaient séparément);
- permettre à la France de jouer pleinement son rôle dans ces réunions: ses préoccupations peuvent être différentes de celles des TOM et elle devrait pouvoir les exprimer; par ailleurs, son expérience des Organisations internationales pourrait s'y exprimer plus facilement;
- éviter de donner l'impression de pratiquer un ce qui peut paraître à certains (qui sont naturellement portés à le croire!) une sorte de "double jeu", la France se cachant derrière une façade "Pacifique";

Les risques encourus par la perpétuation de la situation actuelle, qui brouille l'image de marque de la France comme celle de ses Territoires, sont certainement plus grands que ceux inhérents à des représentations séparées (risque de positions trop fortement divergentes). Si les PIC admettent fort bien que le Régime de Gestion (comme la Convention de Wellington) ne peuvent être signés que par la France, ils comprennent moins bien que les TOM n'aient pas la possibilité de participer pleinement aux discussions (c'est du moins l'impression qui ressort des discussions que j'ai pu avoir avec de nombreux participants).

La situation actuelle:

Dans l'ensemble les discussions semblent avancer plus vite qu'on n'aurait pu le penser, aboutissant à une Base commune assez consistante, avec une structure de type ICCAT. Si la situation est claire pour l'Organe Scientifique, en ce qui concerne l'Organe de Gestion, il reste encore quelques points de divergence qui paraissent difficile à surmonter, les deux principaux étant:

- l'obligation préalable d'accepter l'interdiction due filets maillants dérivants exigée par les PIC, jugée inacceptable par le Japon (s'il y a lieu, cette interdiction doit être le résultat des travaux du Régime de Gestion, et non un préalable); si actuellement les USA ne prennent pas partie, leur position finale sera probablement assez proche (crainte de contagion pour leur pêcherie à la senne);
- la place des Organismes régionaux dans les structures à mettre en place: les PIC veulent une organisation bâtie autour de la CPS (Organe Scientifique) et la FFA (Organe de Gestion), alors que le Japon et les USA souhaitent plutôt un structure de type internationale indépendante, à laquelle les Organismes régionaux seraient associés.

On peut par ailleurs paradoxalement craindre que la Résolution des Nations Unies n'ait un rôle négatif, les PIC pensant que le problème "Germon" est résolu, et donc que la mise en place du Régime de Gestion devient moins urgente. Le Directeur de la FFA a néanmoins souligné avec force que l'évolution vers un Organisme régional prenant en compte toutes les espèces de thonidés était -à terme- inévitable.

On soulignera cependant l'évolution notable de la mentalité des PIC vis-à-vis du problème général de la gestion des ressources thonières: la "guerre du filet maillant dérivant" leur a fait découvrir leur "impuissance" devant ce qui se passait dans les eaux internationales, et les a amené à revoir leur attitude par rapport celle qu'ils affichaient lors des discussions antérieures à ce sujet, notamment au moment des discussions sur l'avenir du PETM (de 1984 à 1987). A cette époque, la question de la poursuite du Programme d'Evaluation des Thonidés et Marlins ou de sa transformation en une structure plus vaste ouverte aux PPPH était posée; l'opinion avait prévalu qu'il fallait garder la structure actuelle, en favorisant la participation des pays pêcheurs (par le biais de la réactivation du Comité Permanent sur les Thonidés et Marlins) mais sans accepter de les inclure comme membres à part entière (notamment en raison d'un fort sentiment de disproportion des forces en présence) ².

Pour une bonne part à l'origine du déclenchement de la "guerre du filet maillant", ayant alerté les PIC sous la pression de leurs pêcheurs, les USA semblent un peu dépassés par l'ampleur prise par les événements et leur accélération. S'ils approuvent les PIC qui vont dans leur sens (Cf leur Résolution aux Nations Unies), ils sont cependant inquiets des développements actuels et du précédent amorcé à Wellington. Ils craignent manifestement d'être, à la première alerte, les probables futures victimes de

2: -Réunion des Etats Côtiers et des Nations Pratiquant la Pêche Hauturière, CPS, juin 1984;
-16^e à 19^e Conférence Technique Régionale des Pêches, CPS, août 1984, 1985, 1986 et 1987;
-Rapports d'évaluation sur le Programme d'Evaluation des Thonidés et Marlins (T. CURTIN, 1985; J. CROSSLAND et S.T. CAVUILATI, 1987).

mesures semblables pouvant mener à des restrictions de la pêche à la senne dans le Pacifique ouest. Ceci explique en partie la position très prudente adoptée au cours de la Réunion, ainsi que leur forte pression pour que le cadre du Régime reste strictement celui du germon du Pacifique sud, malgré des problèmes encore plus graves avec les filets maillants dérivants dans le Pacifique nord par exemple.

Enfin, le Japon (suivi par la Corée et probablement Taïwan qui ne peut participer aux Réunions) a une position ferme mais cohérente: oui à toute réglementation -même si elle doit lui être défavorable- mais à condition qu'elle résulte d'une vraie consultation prise dans un cadre défini et reposant sur une base solide. En conséquence, il refuse tout préalable provenant de discussions auxquelles il n'a pas pu participer, estimant qu'il s'agit-là d'un précédent dangereux. On soulignera que dans cette affaire ses intérêts économiques sont négligeables (tout-au-moins en ce qui concerne la pêche thonière) par rapport aux enjeux politiques.

La nécessité de définir une position française:

Alors que la France avait la plus forte Délégation, elle n'est pratiquement jamais intervenue au cours de la Réunion. Cette situation est regrettable, car elle avait certainement beaucoup à apporter, son expérience en terme d'Organisations (internationales ou régionales) des pêches étant probablement identique à celle des USA ou du Japon, certainement supérieure à celle de l'Australie et encore plus de la Nouvelle-Zélande qui avait parfois tendance à "monopoliser" les débats.

En ce qui concerne la **Base commune**, elle est tout-à-fait acceptable, avec une structure ressemblant beaucoup à celle de l'ICCAT. Elle a l'avantage d'être relativement légère (uniquement un Secrétaire), de permettre la participation aussi bien des PPPH que celle des PIC, lesquels disposent, avec la CPS et la FFA, d'organismes tout-à-fait capables de défendre leurs intérêts, et donc de disposer (par le biais de leur effectif) d'un poids réel. Dans un premier temps, la limitation au germon du Pacifique sud est raisonnable, même s'il est évident qu'à terme le Régime devra être étendu à tous les thonidés et espèces voisines du Pacifique ouest.

En ce qui concerne les **divergences** qui subsistent, la France pourrait jouer un rôle de médiateur. Sa position dépendra cependant en partie de la décision qui sera prise vis-à-vis de la signature de la Convention de Wellington: son texte est acceptable, mais le fait que l'interdiction de la pêche au filet maillant dérivant dans la zone ne soit basée sur aucune étude scientifique préalable sérieuse risque d'en faire un précédent dangereux. C'est la position claire du Japon (dont les intérêts réels en ce qui concerne cette pêche sont pratiquement nuls, en tout cas pas suffisants pour risquer d'altérer ses relations avec les PIC, mais qui se bat pour une question de principe qu'il juge fondamental); les USA ont une position ambiguë mais probablement assez proche. A cet égard, la Résolution des Nations Unies, qui fait explicitement référence à des études justifiant la prise de décision est beaucoup plus rationnelle et devrait être préférée.

Bien que très discrète à Honiara, la CEE risque d'avoir une position ambiguë, en particulier à cause de la personnalité du Commissaire européen des pêches (M. MARIN, espagnol) qui était récemment dans la région pour la Conférence CEE/ACP sur les Accords de Lomé: il n'aura certainement pas manqué d'être sollicité par les PIC pour pousser à la signature de la Convention de Wellington. Par ailleurs les rôles et responsabilités respectifs de la France et de la CEE en ce qui concerne les eaux internationales du Pacifique ne semblent pas clairement définis.

Les prochaines Réunions:

Les participants ont convenu de se retrouver pour poursuivre les négociations du 17 au 23 octobre 1990; la réunion se tiendra au siège de la CPS à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Elle sera précédée du 8 au 13 octobre par la troisième Réunion du Groupe de Travail sur les Recherches consacrées au Germon du Pacifique Sud (SPAR), également à Nouméa (siège de la CPS ou ORSTOM).

ANNEXE I: CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS:

D'AUCKLAND (1986) A HONIARA (1990).

A titre d'information, on trouvera dans cette annexe, outre un compte rendu de la Réunion d'Honiara, une compilation des Réunions précédentes afin de la replacer dans son contexte régional et international: depuis 1986, pas moins de 17 réunions diverses on eu à traiter du stock du germon et de la pêche au filet maillant dérivant dans le Pacifique sud. Les parties "*en italiques entre guillemets*" sont des citations librement traduites par l'auteur du rapport.

Sigles utilisés:

- CPS : Commission du Pacifique Sud
- FFA : Agence des Pêches du Forum (Forum Fisheries Agency)
- MAF/FRC : Ministry of Agriculture and Fisheries, Fisheries Research Centre (Nouvelle-Zélande)
- NOAA/NMFS : National Marine Fisheries Service (USA)
- PETM : Programme d'Evaluation des Thonidés et Marlins (CPS)
- PIC : Etats et Territoires des Iles du Pacifique (Pacific Islands Countries)
- PME : Prise Maximale Exploitable
- PNUD/RFSP : Programme des Nations Unies pour le Développement/
Programme Régional de Soutien des Pêches (Regional Fisheries Support Programme)
- PPPH : Pays pratiquant la Pêche Hauturière
- PROE : Programme Régional Océanien pour l'Environnement
- SPAR : Groupe de Travail sur les Recherches consacrées au Germon du Pacifique Sud
(South Pacific Albacore Research group)
- ZCTS : Zone de Convergence Tropicale Sud (STCZ: South Tropical Convergence Zone)

1- Première Réunion du Groupe de Travail sur les Recherches consacrées au Germon du Pacifique Sud (Auckland, Nouvelle-Zélande, juin 1986) A1:

Ce Groupe de Travail informel (dit SPAR), créé à l'initiative de la Nouvelle-Zélande à la suite de discussions informelles entre scientifiques de la CPS (PETM), la France (ORSTOM), la Nouvelle-Zélande (MAF/FRC) et des USA (NMFS) en 1984-85 s'était donné pour objectifs de: faire le bilan des données statistiques de prises et d'effort disponibles et définir un système permettant de les obtenir de manière satisfaisantes; faire le bilan et identifier les besoins les plus criants en matière de recherche; coordonner les recherches existantes ou futures dans le but d'exploiter la ressource de manière optimale.

Ses conclusions peuvent être résumées comme suit:

- une ressource exploitable de germons immatures existe bien en surface au niveau de la ZCTS;
- des travaux historiques importants ont déjà été menés sur cette espèce (Japon de 55 à 70, ORSTOM de 65 à 75, USA), mais les données statistiques concernant ce stock sont de mauvaise qualité;
- une coordination des campagnes prévues en 1987 par les Etats-Unis, la France et la Nouvelle-Zélande serait très utile;
- enfin, un intérêt croissant, tant de la part des pays de la région que des pays pêcheurs éloignés, se manifeste pour cette nouvelle ressource.

Depuis, l'apparition et le développement "explosif" d'une pêcherie asiatique de germon au filet maillant dérivant a suscité une inquiétude croissante -relayée par la FFA- des pays de la région, et suscité la constitution d'un groupe de Consultation sur les Interactions dans les Pêcheries de Germon du Sud qui s'est réuni à plusieurs reprises.

A1: -Report of the First South Pacific Albacore Research Workshop (Auckland, New Zealand, 9-12 juin 1986), CPS, oct. 1986.
-R. GRANDPERRIN, Rapport de Mission, juin 1986.

2- Première Consultation sur les Interactions dans les Pêcheries de Germon du Pacifique Sud (Suva, Fiji, novembre 1988) A2:

Cette première réunion de concertation a réuni des responsables des Services des Pêche de plusieurs PIC (dont la Polynésie Française mais pas la Nouvelle-Calédonie) et organismes régionaux (FFA, CPS, FAO/PNUD/RFSP, NMFS; l'ORSTOM n'était pas invité). Elle a passé en revue les informations disponibles (essentiellement à partir d'un document présenté par les Etats-Unis) et inventorié les intérêts propres des PIC concernés: exploitation directe (effective ou future), attribution de licences de pêche dans les ZEE, rentabilisation de leurs installations (ports, conserveries),

Globalement, on a reproché aux filets maillants dérivants d'être:

- **Dangereux pour la navigation:** de très grande taille, ils sont le plus souvent mal sinon pas signalés; de plus, les filets perdus sont un danger pour la navigation;
- **Peu efficace:** d'importantes pertes de poissons auraient lieu au cours de la manoeuvre de récupération du filet, induisant une mortalité additionnelle non contrôlée (décès éventuel de poissons ayant réussi à s'échapper); en outre, les filets perdus continueraient à pêcher;
- **Antiécologique:** de nombreux mammifères marins (petites baleines à bec, dauphins, otaries), ainsi que d'autres espèces commerciales (thon rouge, marlin, espadon) ou non (oiseaux, tortues) seraient pris incidemment (concept du "mur de la mort");
- **Antiéconomique:** les germons pris par les filets maillants dérivants comme ceux pris à la traîne et abîmés auraient une moindre valeur commerciale; l'accroissement de cette pêche aura fatalement des conséquences désastreuses pour les projets de développement de la pêche de surface; enfin, la pression de pêche démesurée qu'ils exercent sur un stock déjà exploité au niveau de sa PME risque d'entraîner à terme sa disparition pure et simple.

En conséquence, un plan d'action régional a été proposé, comprenant des mesures:

- **Techniques:** priorité sera donnée: à la collecte de statistiques et d'informations (débarquements, périodes et zones de pêche, échantillonnage des tailles; recensement des poissons abîmés, récupération des poissons marqués); à l'estimation de l'effectif réel de la flottille de pêche (grâce à la surveillance aérienne disponible dans la région); au développement d'un programme d'observateurs embarqués (observation en mer de l'activité des filets maillants dérivants et échantillonnage des poissons marqués/non marqués);
- **Economiques:** mise en place d'un embargo régional (et si possible plus large) sur toutes les activités liées à la pratique du filet maillant dérivant: refus d'achat des captures, des facilités portuaires, des transbordements ou débarquements, ...;
- **Politiques:** des pressions devront être exercées sur les pays responsables (Corée, Japon, Taïwan) par les PIC amenés à renouveler leurs accords bilatéraux;
- **Légales:** mobilisation internationale sur les conséquences de cette pêcherie pour l'écologie (Greenpeace), la navigation (International Maritime Organisation), l'avenir des stocks (inclusion de cette zone de pêche dans celle de l'Accord Multilatéral, évocation du cas des filets maillants dérivants lors de la réunion trilatérale sur le thon rouge, alerte des Nations Unies par les PIC et les USA).

Enfin, tous les pays se sont montrés désireux d'une coopération régionale afin de gérer au mieux ces stocks qu'ils estiment gravement menacés par le développement rapide de cette nouvelle pêcherie.

3- Seconde Consultation sur les Interactions dans les Pêcheries de Germon du Pacifique Sud (Suva, Fiji, mars 1989) A3:

Cette réunion (à laquelle s'étaient joints l'Australie et les USA) a fait le point sur les actions entreprises et sur la position des différents pays, passé en revue l'évolution récente des pêcheries et étudié les interactions entre elles (tailles, poissons portant des marques de filets, ...). Ils ont réitéré leur volonté de mise en oeuvre d'une interdiction de la pêche au filet maillant dérivant dans la région, et défini une stratégie commune. Il fut en particulier admis que de futures discussions devraient nécessairement associer les PPPH (Corée, Japon et Taïwan).

A2: Consultation on Southern Albacore Fisheries Interactions (Suva, Fiji, 3-4 november 1988); Record of proceedings, FFA.

A3: Second Consultation on Southern Albacore Fisheries Interactions (Suva, Fiji, 2-3 march 1989); Record of proceedings, FFA.

En son absence, il fut reproché à Nouvelle-Calédonie (par la Polynésie Française!) sa "collaboration" avec les japonais auxquels elle avait accordé des facilités portuaires (29 transbordement de prises provenant de la mer de Tasman ont eu lieu à Nouméa au cours de la saison 88/89; ils ont permis le premier échantillonnage -tailles et espèces- des captures dans la région).

Il fut également demandé aux scientifiques du SPAR de faire l'inventaire des statistiques disponibles et d'estimer les tendances de la pêcherie au cours de leur réunion prévue en juin. La réunion concluait néanmoins sur la nécessité d'arrêter immédiatement la pratique du filet maillant dérivant, "*la meilleure évidence scientifique indiquant qu'un effondrement des pêcheries de germon du sud à la traîne et à la palangre se produirait si une telle action n'était pas prise.*"

4- Réunion de l'Agence des Pêches du Forum (Majuro, Iles Marshall, mai 1989) A4:

Cette réunion régulière regroupait les membres de l'Agence des Pêches du Forum (FFA) plus la Polynésie Française comme observateur.

Une consultation légale préalable avait permis d'identifier les mesures envisageables pour mettre en oeuvre une stratégie de gestion des ressources de haute mer; elle concluait que "*la pratique du filet maillant dérivant n'est compatible avec aucune des exigences légales internationales liées aux droits et obligations sur la conservation et la gestion des pêcheries de haute mer, ni avec les principes liés à la conservation de l'environnement, ni avec les droits des Etats côtiers.*"

5- Deuxième réunion du Groupe de Travail sur les Recherches consacrées au Germon du Pacifique Sud (Suva, Fiji, juin 1989) A5:

Cette seconde réunion du SPAR s'est déroulée dans un bon climat de coopération (27 participants - dont plusieurs scientifiques d'un bon niveau- venant de 10 pays et 6 organisations: FAO/Rome, FAO/PNUD/FRSP, FFA, NMFS/USA, ORSTOM et CPS), et a su rester à un bon niveau scientifique (plus de 40 documents sur la pêche, les statistiques, la biologie, la recherche et des études de stocks); elle a permis de faire le point sur l'état de nos connaissances et de "cadrer" une estimation raisonnée des prises, de 60 à 90.000 tonnes pour la saison 88/89. Lors de la 21^e Conférence Technique Régionale des Pêches de la CPS, le rapport du groupe de Travail a été bien reçu (par son apport d'un avis objectif dans un débat souvent passionnel) et le rôle de garant scientifique du SPAR a été confirmé.

En conclusion, un consensus (on est dans le Pacifique!) s'est dégagé au sein du Groupe de Travail pour reconnaître qu'il était préoccupé par le brutal accroissement des prises observé depuis deux ans (au moins doublement) comme par leur rajeunissement, conséquence du développement global de la pêche d'immatures en surface. Les échantillonnages de taille ont cependant fait justice de la notion de "mur de la mort", les filets maillants capturant les mêmes gammes de tailles que les ligneurs. La mise en oeuvre d'une base commune de données (sur une base mensuelle par carrés de 5°) par l'intermédiaire de la CPS a été acceptée, et un plan de recherches prioritaires défini. Ces bonnes résolutions dépendent cependant beaucoup de la mise en place par le Japon et Taïwan d'un suivi effectif de ces pêcheries, actuellement non réglementées; un pas important dans ce sens a été fait récemment par ces deux pays A6.

6- Troisième Consultation sur les Interactions dans les Pêcheries de Germon du Pacifique Sud (Suva, Fiji, juin 1989) A7:

Au cours d'une première réunion interne, les PIC (plus les USA) et organismes régionaux ont passé en revue les nouveaux développements de la pêcherie et défini une stratégie pouvant amener -au moins

A4: -In: The South Pacific Albacore Driftnet Issue: Developments since November, 1988 (Update, January 1990). CAM/2/Info.2 présenté à Honiara, FFA Report 90/6.

A5: -Report of the second South Pacific Albacore Research Workshop, CPS, 1989
-Rapport de mission SPAR de R. PIANET, décembre 1989.

A6: Le Gouvernement japonais a annoncé qu'à compter du 15 août 1989 tous les navires de plus de 10 TJB pratiquant la pêche aux thons et marlins au filet maillant dérivant devraient être enregistrés et seraient tenus de fournir des données de prises (il s'agissait auparavant d'une pêche non réglementée).

A7: Third Consultation on Southern Albacore Fisheries Interactions (Suva, Fiji, 23-28 June 1989); Record of proceedings, FFA, 1989.

provisoire- de la pêche au filet maillant dérivant dans la région, en attendant qu'un avis définitif motivé puisse être pris; la nécessité de la mise en place dans un deuxième temps d'un système de gestion de la ressource a été souligné.

7- Première Réunion sur les Pêcheries au Filet Maillant Dérivant dans le Pacifique Sud (Suva, Fiji, juin 1989) A8:

Cette réunion était la première à laquelle étaient conviés les PPPH. Elle a permis à chacun de définir sa position, sans pour autant aboutir à des propositions communes sur l'avenir.

En résumé, le Japon:

- regrette, en tant que membre actif de nombreuses Commissions de pêche internationales, que les PIC aient refusé en 78 puis 84 la mise en place d'une Organisation similaire dans le Pacifique, laquelle aurait permis d'aborder plus objectivement le problème actuel: la mise en place d'une telle Organisation est urgente;
- affirme ne pas chercher à éluder le problème posé par la pêche au filet maillant dérivant (il a toujours appliqué les mesures nécessaires lorsqu'elles étaient scientifiquement justifiées, et ce quelqu'en aient pu être les conséquences économiques), mais considère que les arguments actuellement avancés pour en interdire la pratique ne sont pas scientifiquement établis;
- considère qu'il est victime d'un "faux procès" et de mesures "inamicales" (refus de facilités portuaires), et souligne que *"toute décision unilatérale d'interdiction de cette pêche ne pourrait être qu'irrecevable et inacceptable"*;
- poursuivra néanmoins ses efforts pour résoudre le problème: en particulier il a décidé de geler l'effort de pêche pour la saison 89/90 et de renforcer les études biologiques, la collecte de statistique et la surveillance dans la zone;

Les PIC, (à des degrés divers, Polynésie Française en première ligne) campent sur leurs positions: oui à une nécessaire gestion scientifique, mais -devant la gravité de la situation et en attendant que ses conséquences soient mieux cernées- ils exigent la cessation immédiate des activités de pêche. Les USA sont restés étrangement silencieux.

8- Conférence du FORUM du Pacifique Sud (Tarawa, Kiribati, juillet 1989) A4,A9:

Au cours de ses travaux, la Conférence s'est préoccupé de la question, et a adopté une Déclaration sur la pêche au filet maillant dérivant, dite "Déclaration de Tarawa", décidant:

- *"d'étudier la mise en oeuvre d'un Régime de Gestion des ressources de germon du sud qui interdise la pratique du filet maillant dérivant dans la région, une telle interdiction devant être un premier pas vers une interdiction totale"*;
- *"de convoquer d'urgence une réunion d'experts en diplomatie, droit et pêches pour définir une Convention permettant de rendre effective leur décision de créer une zone interdite au filet maillant dérivant"*;
- *"d'appeler la communauté internationale à coopérer et soutenir la conclusion d'une Convention établissant cette zone"*;
- *"de prendre toute mesure possible pendant la période intérimaire pour décourager et empêcher la pêche au filet maillant dérivant dans leurs eaux"*;
- *"d'agir individuellement et collectivement auprès des organismes internationaux pour contribuer à l'interdiction de cette méthode de pêche dévastatrice"*;
- *"de féliciter la Corée pour sa décision de stopper ses activités de pêche au filet maillant dérivant dans la région"*;
- *"d'inviter le Japon et Taïwan à suivre cet exemple en cessant immédiatement leurs opérations nuisibles de pêche au filet maillant dérivant"*.

A8: First Meeting on the Southern Albacore Driftnet Fishery (Suva, Fiji, 26-28 June 1989); Agreed Record of proceedings, FFA, 1989.

A9: Forum Tarawa Declaration (on Driftnet Fishing). In: FFA News Digest N° 2/89, July 1989.

9- Réunion du 10^e anniversaire de la FFA (Honiara, Iles Salomon, septembre 1989) A4:

Un Groupe de Travail a rédigé un projet de Convention, encourageant les Parties ayant des intérêts dans la ressource (c.à.d. les PPPH) à participer au développement d'un Régime de Gestion.

Ils ont pris acte de ce que, "*répondant à la pression continue des pays du Pacifique sud*", le Japon ait annoncé sa décision de limiter sa flottille à 20 unités (64 la saison précédente) et d'envoyer un navire de surveillance ainsi qu'un navire de recherche pour étudier la pêche au filet maillant dérivant dans le Pacifique sud. Cet effort est apprécié, mais jugé insuffisant, l'objectif restant une interdiction totale ("*cette action unilatérale (c.à.d. la réduction de l'effort) n'ayant que peu de chance d'avoir un impact sur la capture totale ou sur la conservation du stock*").

10- Chambre des Congrès des USA (septembre 1989) A4:

Elle approuve une Résolution appuyant la Déclaration de Tarawa, et annonce la participation des USA à la formulation d'une Convention Internationale pour interdire la pêche au filet maillant dérivant dans le Pacifique sud.

11- 29^e Conférence du Pacifique Sud (Agana, Guam, octobre 1989) A10:

La Conférence adopte à l'unanimité une résolution reprenant l'essentiel -dans le cadre de la zone CPS- de la Déclaration de Tarawa.

12- Réunion de la Conférence du Pacifique Sud sur la Conservation de la Nature (Port-Vila, Vanuatu, octobre 1989) A4:

Organisée par le PROE, elle appuie à son tour la Déclaration de Tarawa.

13- Réunion des Chefs de Gouvernement du Commonwealth (Langkawi, Malaisie, octobre 1989) A4:

La Déclaration de Tarawa est reprise à l'unanimité sous le nom de "Déclaration de Langkawi".

14- Deuxième Comité de l'Assemblée Générale des Nations Unies (novembre 1989) A4, A11:

Les Etats-Unis (appuyés par l'Australie, Fiji, les Iles Salomon, la Mauritanie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Zélande, le Vanuatu et le Zaïre) y présentent une Résolution demandant l'interdiction totale des filets maillants dérivants dans le Pacifique sud. Une Contre-Résolution est également présentée par le Japon (avec l'appui de la Fédération Internationale des Associations des Pêches A11), demandant qu'une telle mesure soit basée sur des évidences scientifiques concluantes avant d'être mise en application: "*si ce n'était pas le cas, il s'agirait alors d'un précédent dangereux*". Après un débat, la mise au point d'une synthèse des deux Résolutions fut proposée.

15- Conférence sur la Pêche au Filet Maillant Dérivant dans le Pacifique Sud (Wellington, Nouvelle-Zélande, 21-29 novembre 1989).

Trois réunions différentes se sont déroulées au cours de cette Conférence:

15.1- Réunion sur une Convention pour Interdire la Pêche au Filet Maillant Dérivant dans le Pacifique Sud (21-24 novembre 1989) A12:

Cette réunion à laquelle participaient les Etats et Territoires du Pacifique, la France (TOM), le Royaume-Uni (Pitcairn) et les organisations régionales (CPS, PROE, FAO/PNUD/FRSP, PROE) a mis au

A10: Rapport de la 29^e Conférence du Pacifique Sud (Agana, Guam, 9-11 octobre 1989), CPS, 1990.

A11: In: FFA News Digest N° 5/89, November-December 89.

A12: -South Pacific Driftnet Conference: Meeting of a Convention to Prohibit Driftnet Fishing in the South Pacific (21-24 Novembre 1989) - Record of Proceedings.

-South Pacific Driftnet Conference: Acte final de la Convention pour l'interdiction de la pêche au filet maillant dérivant de grande dimension dans le Pacifique sud, Wellington, Nouvelle-Zélande, 24 novembre 1989 (version française).

point et adopté la "Convention pour l'Interdiction de la Pêche au Filet Maillant Dérivant de Grande Dimension dans le Pacifique Sud", dite "Convention de Wellington". A sa demande, le Japon (qui ne participait pas) a précisé dans une Déclaration liminaire sa position vis-à-vis de la pêche au filet maillant dérivant et la mise en place d'un Régime de Gestion du germon du Pacifique sud (Cf 15.3).

Après avoir défini ce qu'elles entendent par:

- "**Zone d'application de la Convention**": la zone située entre 10°N et 50°S, 130°E et 120°W ainsi que toutes les eaux relevant de la juridiction en matière de pêche de toute Partie à la Convention;
- "**Filet maillant dérivant**": il s'agit soit d'un filet maillant dérivant, soit de tout autre filet ou combinaison de filets d'une longueur dépassant 2,5 km de long;
- "**Activités de pêche au filet maillant dérivant**": la capture ou l'aide à la capture, les opérations de soutien, de transport, de transbordement ou de traitement des captures A13;

chaque Partie s'engage, dans la Zone d'application de la Convention, à:

- interdire à ses ressortissants et aux navires de pêche relevant de sa juridiction de se livrer à des activités de pêche au filet maillant dérivant;
- prendre toute mesure légale pouvant décourager la pêche au filet maillant dérivant (interdiction dans sa ZEE, refus de facilités portuaires afférentes à cette pêche, interdiction de commercialiser les prises en provenant, ...);
- collaborer avec tout acteur concerné (autres Parties, PPPH, organisations, ...) pour mettre en place des mesures de conservation et de gestion pour le germon du Pacifique sud;

La Convention -dont le Gouvernement de Nouvelle-Zélande est le Dépositaire- doit entrer en vigueur le jour du dépôt du quatrième instrument de ratification ou d'adhésion. Au 13 février 1990, elle avait été signée par 12 pays sur les 20 ayant participé à la Réunion, et ratifiée par un seul (Iles Cook) A14.

Au cours de cette réunion, la presse a rapporté la décision de Taïwan de réduire sa flottille de 60 (leur chiffre officiel pour la saison 88/89) à 24 navires (saison 89/90), et de faire tous les efforts possibles pour cesser prochainement cette pêche dans le Pacifique sud A11.

15.2- Première Consultation sur un Régime de Gestion pour les Pêcheries de Germon du Pacifique Sud - Réunion interne (24-29 novembre 1989) A15:

La seconde réunion, composée des même participants, a permis de discuter et mettre au point un projet commun de Régime pour la gestion du germon du Pacifique sud. Elle a considéré les principes de base d'un tel Régime et mis au point leur stratégie pour les discussions en réunion plénière. En particulier, une Déclaration d'Ouverture présentant le point de vue des Délégations du Pacifique a été rédigée.

A13: On soulignera deux ambiguïtés dans ces définitions:

- la Zone: s'agissant du germon, elle est trop large en latitude -ce serait plutôt 10°S que 10°N- et trop étroite en longitude - la ressource s'étendant jusqu'aux côtes sud-américaines;
- la Technique: deux filets séparés d'une centaine de mètres et non reliés entre eux sont-ils une combinaison de filets?

A14: On rappellera pour mémoire la signification juridique des termes suivants:

- Signature: formalité constatant l'accord intervenu au terme de la négociation sur le texte d'un traité, mais qui ne lie pas normalement l'Etat;
- Ratification: approbation d'un traité par les organes internes compétents pour engager internationalement l'Etat (le plus souvent le Chef de l'Etat, avec parfois l'autorisation du Parlement);
- Adhésion ou accession: Acte par lequel un Etat non partie à un traité se place sous l'empire de ses dispositions.

Au 13 février 1990, sur les 20 pays ayant participé à la Réunion de Wellington:

- ont signé: Australie, Etats Fédérés de Micronésie, Iles Cook, Iles Marshall, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Tokelau, Tuvalu, Vanuatu;
- n'ont pas encore signé: Fiji, France, Iles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Royaume-Uni/Pitcairn, Samoa Occidentales, Tonga et USA/Samoa Américaines;

A15: South Pacific Driftnet Conference: First Consultation on a Regime for South Pacific Albacore Fisheries Management, Internal Meeting (24-29 November 1989) - Record of Proceedings.

15.3- Première Consultation sur un Régime de Gestion pour les Pêcheries de Germon du Pacifique Sud - Réunion plénière (24-29 novembre 1989) A16:

La troisième réunion a essentiellement permis, à partir des Déclarations des PIC et des PPPH, de fixer leurs positions respectives vis-à-vis du Régime de Gestion qu'ils envisagent:

Fiji, au nom des PIC:

- rappelle encore leur opposition totale à toute pêche au filet maillant dérivant dans le Pacifique sud;
- souligne que l'Objectif principal du Régime de Gestion doit être la conservation de la ressource et son utilisation optimale, y compris par les Etats de la région;
- considère que ses Principes de base doivent être 1) la Déclaration de Tarawa et la Résolution de la 29^e Conférence du Pacifique Sud, 2) la Convention sur le Droit de la Mer relatif à la gestion et la conservation des espèces hautement migratoires et des ressources marines vivantes, 3) la protection de l'environnement marin, et 4) la préservation des droits souverains des Etats côtiers sur les ressources marines;
- estime que son Etendue doit recouvrir toute la zone de distribution de l'espèce, éventuellement celle définie dans la Convention de Wellington;
- regrette l'absence de données scientifiques et statistiques fiables, mais estime que cette situation ne peut être un alibi suffisant pour retarder la mise en place des mesures de gestion nécessaires.

Les Etats-Unis:

- partagent l'inquiétude des PIC quant à la pratique sans discernement de la pêche au filet maillant dérivant (Cf leur Résolution aux Nations Unies);
- regrettent de ne pas avoir été invités à participer à l'élaboration de la Convention de Wellington sur les filets maillants dérivants, ce qui leur aurait permis quelques amendements susceptibles d'en favoriser la signature (qui *a priori* ne pose pas de problèmes) par les USA, tout en précisant leur interprétation: "*Les USA seraient susceptibles de signer la Convention, entendu que leurs obligations dans le cadre de la Convention ne s'appliqueraient que dans la mesure où elles concernent les Samoa Américaines et les autres Territoires US dans la Zone de la Convention. Les Parties n'ont d'obligations qu'en ce qui concerne leurs propres ressortissants et navires.*";
- sont en faveur de la mise en place d'un Régime de Gestion du germon dans le Pacifique sud, en particulier en raison de leurs intérêts importants (plus de 40 ligneurs).

Le Japon:

- rappelle l'intérêt historique de son pays pour tout ce qui concerne les pêches et leur gestion;
- répète son regret devant l'échec des tentatives précédentes de création d'un organisme régional, ce qui aurait permis une approche plus objective du problème;
- regrette également les réunions entre les pays "anti-filet maillant dérivant" ayant entraîné, sans aucune concertation avec les pays pratiquant cette pêche, des mesures unilatérales et injustes;
- nie vouloir se réfugier derrière des mesures dilatoires en demandant une gestion reposant sur des bases scientifiques réelles, les arguments avancés étant basés sur une interprétation "tendancieuse" des conclusions de la réunion du SPAR en Juin;
- regrette que les efforts de bonne volonté dont il a déjà fait preuve (réduction considérable de son effort de pêche, renforcement des études et des contrôles sur la pêcherie) n'aient pas été pris en considération;
- se félicite qu'on envisage enfin des discussions sérieuses sur la mise en place d'un Régime de Gestion, et espère que l'on aboutira à une solution équitable et acceptable par tous les pays ("*la règle internationale communément admise considère que les pays concernés doivent coopérer pour gérer les ressources communes*");
- serait très déçu si cette Consultation devait être basée sur le principe préalable de l'interdiction de la pêche au filet maillant dérivant, et non -comme le prévoyait l'objectif initial- sur les moyens devant permettre une utilisation optimale de la ressource sur une base scientifique solide.

La Corée:

- souligne que la mesure d'interdiction prise par son pays n'est que provisoire, et que l'impact de cette méthode devra être scientifiquement établi avant qu'une décision définitive ne soit prise;
- souhaite que tous les efforts soient faits pour arriver à une solution de compromis, car "*si une Partie essaie d'imposer son point de vue, elle ne contribuera pas à construire un Régime stable*".

En ce qui concerne plus particulièrement les dispositions de mise en place du Régime de Gestion:

- les PIC réitèrent leur position quant à ses Objectifs, Principes de Base et Etendue (Cf *supra*);
- les USA estiment qu'il ne doit s'appliquer qu'au germon du Pacifique sud, comprendre un Organe scientifique (composé de représentants des PIC, des PPPH et des organisations scientifiques appropriées) et un Organe de gestion (ouvert à tous les Etats côtiers et PPPH concernés); ce dernier devra prendre des décisions -à partir des recommandations formulées par les scientifiques- de manière consensuelle, afin d'assurer une balance équitable entre les intérêts des PIC et des PPPH;
- le Japon est en faveur d'une Organisation Internationale ouverte à tous les pays directement concernés; il devrait comporter un Secrétariat chargé de la collecte des données statistiques, d'un mécanisme d'analyse et d'évaluation de ces données par des experts de ces pays, d'un mécanisme de prise de décisions sur la base de ces analyses, et d'une procédure de règlement des litiges.
- les PIC, dans une dernière Déclaration, campent sur leurs positions, en particulier en maintenant la référence directe entre Régime de Gestion, Déclaration de Tarawa et Convention de Wellington.

En conclusion, les Participants ont convenu que les trois documents (c.à.d. les Déclarations respectives des PIC, des Etats-Unis et du Japon: Appendices H, I et J du P.-V. de Réunion), "*pris ensemble et sans préjuger des positions de chaque pays, constitueraient la base pour les futures discussions sur les mesures de gestion et de conservation*".

Un groupe restreint de scientifiques présents a rédigé à l'attention de la réunion un document (assez mauvais d'ailleurs) faisant le point sur les connaissances sur le stock de germon du Pacifique sud ainsi que sur les données nécessaires pour le gérer.

16- Assemblée Générale des Nations Unies (décembre 1989) A4.A17:

Lors de sa 44^e session du mois de décembre, l'ONU a adopté par consensus une Résolution (compromis entre celles présentées en novembre par les USA et le Japon, Cf *supra* 14) recommandant:

- que le 30 juin 1992 au plus tard, des moratoires sur toutes les opérations de pêche aux filets mailants dérivants de grande taille soient décrétés, étant entendu que cette mesure ne sera imposée à une région que si "*les directives de conservation et de gestion sont prises à partir d'analyses statistiquement rigoureuses effectuées en commun par les membres de la Communauté internationale ayant un intérêt dans les ressources halieutiques de cette région*";
- qu'une action immédiate soit entreprise pour réduire la pêche au filet maillant dérivant dans le Pacifique sud, et que l'arrêt de cette méthode intervienne avant le premier juillet 1991 "*en tant que mesure intérimaire, en attendant que des mesures appropriées de conservation et de gestion pour le germon du Pacifique sud aient été conclues par toutes les Parties concernées*";
- un gel immédiat de l'effectif de la flottille de filet maillant dérivant dans le Pacifique nord.

Cette Résolution est basée sur le fait que cette méthode est "*très largement considérée comme compromettant la conservation effective des ressources biologiques, en particulier des poissons anadromes (c.à.d. les saumons) et grands migrateurs, des oiseaux de mer et des mammifères marins*". Lors de l'adoption de cette Résolution, les PIC représentés à l'ONU ont indiqué, dans une "Explication Commune de Position" qu'ils "*n'accepteraient pas un Régime de Gestion qui autoriserait la pêche au filet maillant dérivant*".

A17: -In: FFA News Digest N° 2/90, February 1990.
-CAM/2/1, FFA Report 90/10, 1990.

17- Deuxième Consultation sur un Régime de Gestion pour les Pêcheries de Germon du Pacifique Sud (Honiara, Iles Salomon, mars 1990) A18.

Deux réunions se sont déroulées, ainsi qu'une réunion parallèle des scientifiques présents.

17.1- Réunion interne (28 février - 7 mars 1990).

Il s'agissait d'une concertation entre les PIC et les organisations régionales (CPS, FFA, FAO/PNUD/RFSP) selon une procédure identique à celle des réunions précédentes. De manière curieuse, le Canada et les USA (ainsi que la France, sous couvert des TOM) assistaient également à cette réunion. Elle s'est réunie avant (28 février au 1^{er} mars) puis à plusieurs reprises pendant la réunion plénière.

Les participants y ont passé en revue les éléments nouveaux concernant les pêcheries, fait le bilan de leur position vis-à-vis de la gestion du stock de germon du Pacifique sud et envisagé les différentes stratégies possibles pour la Consultation. Une "Déclaration d'Ouverture" ainsi qu'une Proposition "Structure, pouvoirs et fonctions des dispositions de gestion" ont été rédigés (Appendices C et D du P.-V. de la Réunion interne, D et E du P.-V. de la Réunion plénière).

Afin de faciliter l'éventuelle adhésion à la Convention de Wellington des pays pêcheurs (Corée, Japon, USA, Taïwan sous une forme à définir), une procédure *ad hoc* a été mise en place. Un petit groupe comprenant le Président de la Réunion (Mr BEEBY, Nouvelle-Zélande) accompagné de représentants des Etats Fédérés de Micronésie, de Fiji et de Polynésie Française ainsi que du Directeur de la FFA comme suppléant se rendra dans ces pays, afin de rendre compte aux pays signataires de leur avis sur la finalisation et l'adoption du texte et des avant-projets de protocoles.

17.2- La Réunion Plénière (2-7 mars 1990).

Elle s'est déroulée au siège de la FFA sous la Présidence de Mr C. BEEBY (Nouvelle-Zélande) et a été inaugurée par le Ministre des Ressources Naturelles des Iles Salomon.

17.2.1- Les Positions de départ:

Dans un premier temps, des Déclarations nationales ont été faites par Fiji (au nom des PIC), le Japon, les USA et la Corée (Appendices E, F, G et H du P.-V. de Réunion); assez semblables à celles faites lors de la Première Consultation (*supra*, 15.3), elles précisent plusieurs points particuliers:

Les PIC:

- reconnaissent et apprécient les efforts faits par le Japon, la Corée et Taïwan, mais réitèrent leur totale opposition à la pratique du filet maillant dérivant dans leur région;
- prennent acte de la Résolution des Nations Unies, mais soulignent qu'elle ne modifie pas leur détermination quant à la cessation immédiate de cette pratique dans leur région, et rappellent leur "Explication Commune de Position" (Cf *supra*, 16);
- estiment qu'une nouvelle organisation "externe" à la région ne serait pas adaptée, et que les organisations existantes (c.à.d. CPS et FFA) ont les compétences nécessaires pour assumer ce rôle;
- proposent un document de travail "Suggestions sur la structure et les fonctions et pouvoirs d'un Régime de Gestion" (Appendice E), bâti pour l'essentiel autour de la CPS, de la FFA et du SPAR.

Le Japon:

- précise qu'il respectera la Résolution des Nations Unies: réduction de l'effort de pêche puis cessation des activités au 1er juillet 1991 "comme mesure intérimaire tant que des mesures de gestion n'auront pas été prises", participation à la mise en place d'un Régime de Gestion;
- souligne les résultats scientifiques obtenus au cours des campagnes exploratoires en présence d'un observateur néo-zélandais (Cf *infra*, 17.3), et la réduction considérable des efforts de pêche japonais et taïwanais (de 130-190 à 43 navires);

A18: -Second Consultation on the Arrangements for Southern Pacific Albacore Fisheries Management - Internal Meeting. (Honiara, Solomon Islands, 27 february - 7 march 1990). Records of Proceedings. FFA Report 90/12, 1990.
-Second Consultation on the Arrangements for Southern Pacific Albacore Fisheries Management. (Honiara, Solomon Islands, 2-7 march 1990). Records of Proceedings. FFA Report 90/13, 1990.

- souhaite que l'on s'inspire des organisations internationales déjà existantes pour la définition du Régime de Gestion, et notamment que la FAO soit invitée aux prochaines réunions;
- propose également un document de travail "Eléments d'un Régime: propositions de la Délégation japonaise" (Appendice G) suggérant une structure de type ICCAT.

Les Etats-Unis:

- partagent le souci exprimé par les PIC au sujet de l'impact de la pêche au filet maillant dérivant sur les ressources vivantes du Pacifique sud;
- souhaitent fortement la mise en oeuvre d'une structure de gestion "*du germon du Pacifique sud sur une base internationale*", afin que les intérêts légitimes des PIC comme ceux des PPPH soient pris en compte.

La Corée:

- confirme qu'elle s'abstiendra de toute pêche au filet maillant dérivant dans la région, "*dans un effort de pure coopération avec les pays côtiers du Pacifique sud*";
- estime que les mesures de gestion devront être prises "*dans un cadre international où tous les pays concernés puissent être représentés*", et basées sur les meilleures recherches et études scientifiques disponibles, incluant l'impact de toutes les méthodes de pêche (palangriers et senneurs inclus).

17.2.2- Echanges de vues sur le Régime de Gestion.

Après diffusion des Déclarations nationales, des précisions ont été demandées respectivement aux PIC et au Japon; leurs réponses ont également été annexées au P.-V. de Réunion (Appendices K, L et M).

Pour les PIC:

- **Régime de Gestion:** il doit se composer d'un Organe Scientifique et d'un Organe de Gestion distincts, et utiliser autant que possible les capacités régionales existantes (CPS, FFA);
- **Surveillance/Application:** des mesures adéquates doivent nécessairement être incluses dans le Régime de Gestion;
- **Membres:** ils devront accepter l'interdiction de la pêche au filet maillant dérivant dans la zone de la Convention de Wellington;
- **Droit des Etats Côtiers:** selon leur interprétation du droit de la mer, les Etats côtiers ont des droits souverains sur toutes les ressources -y compris les espèces hautement migratoires- de leur ZEE, incluant leur responsabilité sur la gestion de ces ressources.

Pour le Japon:

- **Résolution des Nations Unies:** il la respectera, puis se soumettra aux décisions que prendront les Parties -Japon inclus- dans le cadre du futur Régime de Gestion, lequel devra prendre en compte et réglementer "*toutes les pêcheries, filet maillant dérivant inclus*";
- **Espèces hautement migratoires:** leur gestion doit être faite par toutes les parties concernées et respecter un équilibre entre les intérêts des pays riverains et pêcheurs; par ailleurs, l'extension future du Régime à d'autres espèces de thonidés et espèces voisines ne devrait pas être exclue;
- **Régime de Gestion:** il doit comprendre deux organes distincts -scientifique et de gestion- et un Secrétariat indépendant des organisations régionales existantes; une procédure (du type de celle prévue à l'ICCAT) devra leur permettre de participer et éviter les duplications des travaux;
- **Membres:** le Régime doit être ouvert à tous les Etats pêcheurs et riverains de la ressource; il se demande notamment si tous les membres de la FFA sont concernés, et quelle serait la signification objective de l'expression "*tous les pays dont les navires ... ont l'intention de pêcher le germon*" utilisée dans la Déclaration des PIC;
- **Surveillance/Application:** ces mesures devront faire l'objet de discussions ultérieures;

De son côté, le Groupe de scientifiques s'est réuni pour examiner la structure, les fonctions et les procédures de fonctionnement de l'Organe Scientifique (provisoirement baptisé SAGA: Scientific Advisory Group on Albacore) chargé de conseiller l'Organe de Gestion du Régime, ainsi que les mesures transitoires nécessaires avant sa mise en place (Appendice N du P.-V. de Réunion).

17.2.3- La Base commune pour les discussions ultérieures sur le Régime de Gestion:

A partir des propositions formulées au cours de la Première Réunion (Wellington), des précisions apportées au cours de la Réunion présente et du rapport des scientifiques sur le SAGA, il est apparu qu'il existait des éléments communs dans les propositions pour un Régime de Gestion du germon du Pacifique sud. Cette base commune -"laquelle ne préjuge pas des opinions exprimées par les différentes délégations"- a été considérée comme une bonne base pour la poursuite ultérieure des négociations.

- **Etendue:** le stock de germon (*Thunnus alalunga*) du Pacifique sud dans toute son étendue géographique;
- **Structure:** il se composera d'un Organe Scientifique et d'un Organe de Gestion distincts, ainsi que des services d'un Secrétariat;
- **Organe de Gestion:** il sera constitué de toutes les Parties au Régime et aura pour fonctions:
 - d'étudier les avis de l'Organe Scientifique (SAGA);
 - d'adopter toute mesure de gestion nécessaire à partir des avis formulés par le SAGA, celles-ci pouvant inclure: quotas ou allocations de prises ou d'effort, fermeture de la pêche (périodes et/ou zones), restrictions sur des méthodes de pêche, tailles minimales, etc;
 - de définir les moyens permettant cette gestion, incluant les conditions relatives à la fourniture d'informations et de statistiques et pouvant inclure des mesures de surveillance et d'application;
 - d'adopter le budget;
- **Organe scientifique (SAGA):** il sera ouvert aux représentants désignés par les Parties au Régime ainsi que -sur invitation- tous autres participants ayant des intérêts dans la pêche du germon du Pacifique sud; il devra:
 - fournir à l'Organe de Gestion le meilleur avis scientifique permettant la gestion du stock de germon (état du stock, biologie, écologie, situation des pêcheries dirigées ou non, etc);
 - planifier, coordonner et encourager les recherches;
 - collecter, analyser et évaluer toute l'information disponible;
 - rendre compte à l'Organe de Gestion des résultats de ses recherches et de l'état du stock ainsi, à sa demande, qu'à lui fournir des avis;
 - définir les données (pêche, biologie, etc) nécessaires à ses travaux: dans un premier temps, les données d'effort et de prises (strates de 5°x5° par mois), de tailles (strates de 5°x10° par mois) ainsi que les mortalités accessoires provenant des autres pêcheries ont été retenues; des études sur les taux de croissance et de mortalité naturelle, le recrutement et la saisonnalité de la ponte, les migrations et la structure du stock ainsi que la distribution en fonction de l'océanographie ont été également jugées nécessaires;
 - ses modalités de fonctionnement ont aussi été précisées: réunions régulières, documents disponibles à l'avance, Président élu pour deux ans au sein du groupe;
- **Secrétariat:** ses services devront être impartiaux et auront pour mandat de tenir compte des intérêts de toutes les Parties; les moyens de faire pleinement participer les organismes régionaux existant dans le Pacifique sud seront étudiés ultérieurement; ses services inclueront:
 - la collecte et la dissémination des données pertinentes;
 - l'organisation des réunions de l'Organe de Gestion et du SAGA;
 - l'exécution, à la demande de l'Organe de Gestion, de toute autre fonction administrative;
- **Budget:** des mesures appropriées devront être définies pour couvrir les frais de gestion du Régime;
- **Coopération avec d'autres Organismes:** des mesures adéquates devront être trouvées;
- **Arbitrage des conflits:** un mécanisme *ad-hoc* devra être défini;
- **Mesures intérimaires:** en attendant la mise en place du Régime, des mesures intérimaires indispensables ont été prévues pour l'Organe Scientifique:
 - le SPAR assumera les fonctions du SAGA;
 - la CPS assumera la fonction de Secrétariat du SPAR;
 - une réunion (SPAR3) aura lieu juste avant la réunion de la Troisième Consultation;
 - les données telles que définies plus haut seront centralisées et compilées par la CPS, qui les mettra -sur demande- à la disposition des membres du groupe scientifique du SPAR.

17.2.4- Les divergences qui demeurent:

Un certain nombre de divergences subsistent toujours sur les points suivants:

- **Membres:** les PIC tiennent à ce que toutes les Parties acceptent préalablement les termes de la Convention de Wellington, ce que refuse -pour des questions de principe- le Japon; de son côté, le Japon considère que seuls les Etats riverains de la ressource sont concernés (ce qui éliminerait certains PIC), les PIC estimant que tout Etat membre de la FFA doit en faire partie;
- **Secrétariat:** les PIC estiment (notamment pour faire des économies et éviter les risques de duplication des travaux) que la CPS et la FFA pourraient, sous réserve de quelques modifications dans leurs statuts (dont ils ne voulaient pas entendre parler il y a quelques années), assumer le secrétariat des Organes Scientifiques et de Gestion; le Japon de son côté estime nécessaire que le secrétariat soit indépendant, et que les organismes régionaux ne soient qu'associés aux travaux du Régime; les USA semblent aussi plutôt pencher pour un secrétariat indépendant;
- **Application des décisions:** le Japon pense que les décisions de l'Organe de Gestion doivent s'appliquer à toutes les Parties (avec d'éventuelles mesures d'aménagement), les PIC considérant qu'elles ne sont pas automatiquement applicables dans leurs ZEE, "*les droits souverains des Etats côtiers devant être pris en compte, car il est clair qu'un processus de décisions reposant sur une base consensuelle entre des intérêts aussi disparates ne peuvent servir ces droits*";
- **Etendue:** les japonais voudraient garder la possibilité d'une extension ultérieure du mandat aux autres thonidés et espèces voisines; les PIC d'abord *a priori* favorables, sont devenus ensuite plus réservés; les USA par contre insistent pour que le mandat reste limité au germon du Pacifique sud.

17.3- La Réunion Scientifique (2-7 mars 1990).

Pendant que se déroulait la séance plénière, un groupe de scientifiques des pays et organisations présents A19 s'est réuni à plusieurs reprises pour analyser les dernières informations disponibles (CAM/2/Info.5, 7 et 8), et définir les bases et fonctions de l'Organe Scientifique du Régime de Gestion (SAGA). C'est essentiellement aux travaux de ce sous-groupe que j'ai participé.

17.3.1- Les dernières informations disponibles:

Elles proviennent des campagnes effectuées récemment par le Japon et la Nouvelle-Zélande.

Comme annoncé à Wellington, un navire de recherche japonais (R.V. *SHIN HOYO MARU*) a procédé à des campagnes expérimentales de pêche au filet maillant dérivant. La première campagne s'est déroulée en mer de Tasman du 20 novembre au 24 décembre 1989 en présence d'un observateur néo-zélandais; la seconde, dont les résultats n'étaient pas encore disponibles, se déroulait début 1990 dans la ZCTS à l'est de la Nouvelle-Zélande, donc dans la zone d'activité des ligneurs US. Les résultats sont présentés dans les documents CAM/2/Info.5 (observateur néo-zélandais) et CAM/2/Info.8 (scientifiques japonais) et synthétisés dans l'Annexe J du P.-V. de Réunion; on retiendra:

- la bonne concordance des résultats entre les deux rapports, y compris lorsque les méthodes utilisées étaient différentes;
- la prise moyenne par opération (c.à.d. la pose de 10 filets de 3.600 m de long) qui se composait de 293 germons, 353 bonites et 331 brèmes de mer (*Brama brama*, "pomfret");
- les rendements en germon qui ont été environ la moitié (2,0 tonnes par jour contre 3,9) de ceux observés l'année précédente pour la pêche commerciale (même zone et période), tandis que les rendements en bonite étaient doubles (1,6 tonnes par jour contre 0,8); peu de germons de petite taille ont été pris;
- le taux de perte à la remontée du filet, estimé à 7-9% (sans que l'on puisse en conclure qu'ils soient forcément morts comme l'affirme abusivement l'Appendice J);
- les prises accessoires, inférieures à 3 dauphins (tous morts) par opération auxquels il faut ajouter 2-4 baleines (vraisemblablement mortes), 3 tortues (relâchées vivantes) et 4 oiseaux (morts) pour 22 opérations de pêche;

A19: T. ADAMS (Fiji), R. PIANET (France), Z. SUZUKI et Y. WATANABE (Japon), M. DONAHUE et T. MURRAY (Nouvelle-Zélande), B. UGOLINI (Polynésie Française), G. SAKAGAWA (USA), J. HAMPTON et T. LEWIS (CPS), A. WRIGHT (FFA) et R. GILLET (FAO/UNDP/RFSP).

- au cours de la plupart des opérations (19 sur 22), une expérimentation a été menée avec un filet suspendu à 2 mètres sous la surface; les rendements en germon sont identiques, les prises de bonite très diminuées (55%) et celles des autres espèces (mammifères marins, tortues, oiseaux) deviennent nulles ; cette méthode semble donc prometteuse et les essais doivent être poursuivis.

Une campagne a également été effectuée par la Nouvelle-Zélande (F.R.V. *KAHAROA*, du 29 décembre 1989 au 6 février 1990 en mer de Tasman) afin d'évaluer les taux de germons portant des traces récentes causées par des filets maillants dérivants, et d'estimer les rendements et distributions de taille des germons dans la pêche à la traîne. Des embarquements d'observateurs sur 3 ligneurs (mer de Tasman, côte est de Nouvelle-Zélande et ZCTS) ont également été effectués dans le même but. Les principaux résultats sont récapitulés ci-dessous:

- environ 27% des germons pris dans la mer de Tasman montraient des traces récentes de filet; la distribution des poissons marqués est cohérente avec l'hypothèse d'une migration vers l'est au début de l'été; aucun germon récemment abîmé n'a été observé à l'est de la Nouvelle-Zélande;
- les rendements du *Kaharoa* ont de 2 à 3 fois supérieurs à ceux des ligneurs commerciaux dans la même zone un mois plus tôt, équivalents à ceux obtenus sur la côte est de la Nouvelle-Zélande; le taux de perte a été estimé à 14% pour la traîne;
- le taux de germons endommagés au cours des saisons précédentes dans l'est de la mer de Tasman et sur la côte est de Nouvelle-Zélande est de 0,5%; il atteindrait 9% dans la zone de la SCTZ;
- les distributions de fréquence montrent une diminution des petites tailles et une augmentation des grandes tailles par rapport à l'année dernière.

Au nom du Groupe de scientifiques, T. MURRAY (Nouvelle-Zélande) a présenté un rapport récapitulant ces résultats (Appendice J du P.-V. de Réunion). De manière générale, on a estimé que la nature préliminaire de ces résultats rendait difficile leur interprétation, et qu'ils avaient besoin d'être confirmés par la pêche commerciale.

17.3.2- La définition du SAGA:

Les scientifiques se sont réunis à plusieurs reprises pour définir la structure et les fonctions de l'Organe Scientifique, ainsi que les mesures transitoires nécessaires (Appendice N du P.-V. de Réunion, Cf *supra* 17.2.3). Dans leur préambule, il est souligné "*qu'en raison des interactions complexes et des éventuels impacts sur des espèces non-cibles fréquents dans les pêcheries thonières, le SAGA pourra être amené à donner des avis sur d'autres espèces que le germon et pour des zones dépassant celle définie dans le Régime*"; en premier lieu, il se limitera néanmoins au stock du germon du Pacifique sud.

17.4- Prochaines Réunions.

Les participants ont convenu de se retrouver pour poursuivre les négociations du 17 au 23 octobre 1990; la réunion se tiendra au siège de la CPS à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Elle sera précédée du 8 au 13 octobre par la troisième réunion du Groupe de Travail sur les Recherches consacrées au Germon du Sud (SPAR), également à Nouméa (siège de la CPS ou ORSTOM).

Francois Vervel
Overseas Department and Territories
Paris

Pierre Blanchard
Advisor to Minister of Maritime Affairs
French Polynesia

Minoru Morimoto
Counsellor
Fisheries Agency
Ministry for Agriculture Forestry and
Fisheries

Kenro Iino
Counsellor
Embassy of Japan
Papua New Guinea

Kuni Sato
Deputy Director
Oceania Division
European and Oceanic Affairs Bureau
Ministry of Foreign Affairs

Tomofumi Kume
Assistant Director
International Affairs Division
Fisheries Agency
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries

Satoshi Suzuki
Official
Oceania Division
European and Oceanic Affairs Bureau
Ministry of Foreign Affairs

Ziro Susuki
National Research Institute of Far Seas
Fisheries
Fisheries Agency
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries

Yo Watanabe
National Research Institute of Far Seas
Fisheries
Fisheries Agency
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries

Emiko Yamaguchi
Interpreter

Peter Timcon
Secretary
Ministry of Foreign Affairs

JAPAN

KIRIBATI

Teckabu Tikai
Chief Fisheries Officer
Fisheries Division
Ministry of Natural Resources
Development

Kim Sung Chac
Director
Extension Service Division
Fisheries Research and Development
Agency
National Fisheries Administration

Steve Muller
Director
Marshall Islands Maritime Resources
Authority
Ministry of Resources and Development

Neil Rutledge
Assistant Attorney General
Office of the Attorney General

Willie Star
Secretary for External Affairs

Anthony Audoa
Senior Legal Officer
Justice Department

Christopher Becby
Deputy Secretary
Ministry of External Relations and
Trade

Robert Hole
Deputy High Commissioner
New Zealand High Commission
Honiara

Penelope Ridings
Legal Division
Ministry of External Relations and
Trade

Allan Bauckham
Manager, Fisheries Administration
Ministry of Agriculture and Fisheries

Talbot Murray
Fisheries Scientist
Fisheries Research Centre
Ministry of Agriculture & Fisheries

Mike Donahue
Principal Conservation Officer
Department of Conservation

KOREA

MARSHALL ISLANDS

NAURU

NEW ZEALAND

SECOND CONSULTATION ON ARRANGEMENTS FOR SOUTH PACIFIC
ALBACORE FISHERIES MANAGEMENT2 - 7 March 1990
Honiara, Solomon Islands

LIST OF PARTICIPANTS

AUSTRALIA

Warwick Weemacs
Assistant Secretary
Treaties and Sea Law Branch
Department of Foreign Affairs and
TradePerry Head
Executive Officer
South Pacific Multilateral Section
Department of Foreign Affairs and
TradeKeith Owen
Assistant Manager
Tuna Fisheries Section
Australian Fisheries Services
Department of Primary Industries and
EnergyBruce Miller
Sea Law Policy Section
Department of Foreign Affairs and
TradeEdward Sellars
Second Secretary
Australian High Commission
Solomon Islands

AMERICAN SAMOA

Henry Seseapasara
Director
Department of Marine and Wildlife
Resources
Pago Pago

CANADA

David Roberts
Counsellor Agriculture and Fisheries
Canadian High Commission
Canberra

COOK ISLANDS

Julian Dashwood
Secretary
Ministry Of Marine Resources

FEDERATED STATES OF MICRONESIA

Bernard Thoulag
Deputy Director
Micronesia Maritime AuthorityTadao Sigrah
Deputy Chief, South Pacific Affairs
Department of External AffairsAudrey Straight
Assistant Attorney General
Division of Law
Office of Attorney GeneralDr Tim Adams
Principal Fisheries Officer
(Resource Assessment & Development)
Fisheries Division
Ministry of Primary IndustryJaques Ickawc
Secretary General
New CaledoniaRobert Naxuc Paouta
Member of the New Caledonia
Territorial Assembly
Representing the Southern Province
New CaledoniaAlbert Ouckewenc
Member of the New Caledonia
Territorial Assembly
Representing the Islands Province
New CaledoniaBruno Ugolini
Officer Responsible for Fisheries
Organisation of Aquaculture & Fisheries
Development
French PolynesiaPhilippe du Couedic de Kergoaler
Administrator of Maritime Affairs
New CaledoniaBrigitte Girardin
Legal Division
Ministry of Foreign Affairs
ParisAlain Gouhier
Alternate Delegate to the South Pacific
Commission
New CaledoniaRenaud Pianet
ORSTOM Expert
New Caledonia

FIJI

NEW CALEDONIA
FRENCH POLYNESIA
WALLIS AND FUTUNA
(FRANCE)

ANNEXE II: LISTE DES PARTICIPANTS.

NIUE,	Kenrick Viviani Deputy Director Department of Agriculture, Forestry and Fisheries	UNITED KINGDOM (PITCAIRN)	Nick Willoughby British Development Division in the Pacific Suva
PALAU	Victorio Uherbelau Director Bureau of Foreign Affairs Ministry of State		Ken Neil First Secretary British High Commission Honiara
	David Idip Director Bureau of Resources & Development Ministry of National Resources	UNITED STATES OF AMERICA	Ambassador Edward F. Wolfe Deputy Assistant Secretary Oceans & Fisheries Affairs US Department of State
	Ernestine Rengiil Assistant Attorney General Bureau of Legal Affairs		Brian Hallman Deputy Director Fisheries Affairs Department of State
PAPUA NEW GUINEA	Pochon Lili Assistant Secretary International Branch Department of Fisheries and Marine Resources		William Warren Charge d'Affaires American Embassy Honiara
SOLOMON ISLANDS	Lindsay Misros Deputy Secretary Ministry of Foreign Affairs and Trade Relations		Charles Fullerton Regional Director Southwest Region National Marine Fisheries Service
	Albert Wata Chief Fisheries Officer Fisheries Division Ministry of Natural Resources		Gary Sakagawa Chief Pelagic Fisheries Resources Division National Marine Fisheries Service
	Sylvester Diak Principal Fisheries Officer Fisheries Division Ministry of Natural Resources		Michael McGowan Bumblebee Seafood
TOKELAU	Foua Toloa Director Agriculture and Fisheries Office of Tokelau Affairs Western Samoa	VANUATU	William Perkins Western Fishboat Owners' Association
TONGA	Taniela Koloa Fisheries Officer Fisheries Division Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries		Dorethy Kenneth Fisheries Economist Fisheries Department Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
TUVALU	Taukelina Finckaso Crown Counsel Prime Minister's Office	WESTERN SAMOA	Paul A. Sami Desk Officer Regional Affairs Ministry of Foreign Affairs and Judicial Services
	Tim Gentle Principal Fisheries Officer Ministry of Natural Resources and Home Affairs		Tina Hellesoe Senior Foreign Affairs Officer Department of Foreign Affairs

SOUTH PACIFIC COMMISSION

Lui Bell
Senior Marine Biologist
Department of Agriculture, Forests and
Fisheries

Barney Smith
Fisheries Coordinator

Dr. Tony Lewis
Chief Fisheries Scientist
Tuna and Billfish Assessment Programme

Dr. John Hampton
Senior Fisheries Scientist
Tuna and Billfish Assessment Programme

Kevin Bailey
Fisheries Research Scientist
Tuna and Billfish Assessment Programme

SECRETARIAT

D.A.P. Muller, AM
Director

Dr David Doulman
Deputy Director

Andrew Wright
Research Coordinator

Yuji Kawai
Tuna Industry Adviser

Colin Brown
Surveillance Officer

Simon Wale
Database Officer

OBSERVERS

EUROPEAN COMMUNITY

Luis Moreno
Delegate
Delegation of the European Communities
Honiara

FAO/UNDP

Robert Gillett
Project Manager
FAO/UNDP Regional Fishery Support
Programme
Fiji

ANNEXE III: ORDRE DU JOUR DE LA REUNION PLEINIERE

2 - 7 MARS 1990.

SOUTH PACIFIC FORUM FISHERIES AGENCY

**SECOND CONSULTATION ON ARRANGEMENTS FOR
SOUTH PACIFIC ALBACORE FISHERIES MANAGEMENT**

**Honiara, Solomon Islands
2 - 7 March 1990**

AGENDA

- a. Opening
- b. Selection of Chairman
- c. Apologies
- d. Meeting Arrangements
- e. Adoption of Agenda
- f. Record of Proceedings of First Consultation
 - 1. National Statements
 - 2. Review of Recent Developments in South Pacific Albacore Fisheries
 - 3. Management of South Pacific Albacore Fisheries
 - 4. Other Matters
 - 6. Press Release
- g. Adoption of Record of Proceedings
- h. Close of Meeting

ANNEXE IV: LISTE DES DOCUMENTS PRESENTES

REUNION INTERNE, 28 FEVRIER - 1° MARS 1990.

- CAM/2/Info.1 : Provisional Agenda.
- CAM/2/Info.2 : The South Pacific Albacore Driftnet Issue: Developments since 1988 (Update, January 1990).
- CAM/2/Info.3 : South Pacific Albacore Surface Fisheries: Scientific Data Needs.
- CAM/2/Info.4 : Existing International Fisheries Management Organisations.
- CAM/2/Info.5 : K. BAILEY and P. SHARPLES: Preliminary Report of Observer Activity on board JAMARC R.V. *SHIN-HOYO-MARU*, 20 november - 24 december 1989.
- CAM/2/Info.6 : General Information.
- CAM/2/Info.7 : T. MURRAY, P. TAYLOR and D. BURGESS: Preliminary Report of Observer Activities on board Troll Vessels (14 november - 22 december 1989) and Research Cruises KAH 8919 and KAH 9001 by the FRV *KAHAROA* in the Tasman sea (29 december 1989 - 6 february 1990).
- CAM/2/Info.8 : Y. WATANABE: Cruise Report of research on board a large-mesh drift net boat in the Tasman sea in 1989.
- CAM/2/1 : Briefing Notes: Possible Strategies and Options for South Pacific Albacore Fisheries Management.